



2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX  
contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60  
www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

# DISCIPLINE CONCILIATION DU 10 NOVEMBRE 2015

Une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de M. ... pour complicité d'usurpation de son identité sur l'épreuve du Premier Duathlon de Saint Symphorien de Laye, le 8 mai 2015.

Conformément au Règlement Disciplinaire en vigueur :

- Une conciliation, pouvant aboutir à un arrangement à l'amiable ou à un accord sur une ou plusieurs sanctions telles que répertoriées au chapitre 3 «Sanctions disciplinaires», a été mise en oeuvre par le conciliateur régional.
- L'acceptation, par les parties, de la proposition de conciliation formulée met un terme à la procédure disciplinaire.
- Le compte-rendu de conciliation fait l'objet d'une publication dans les mêmes conditions que celles prévues pour toute décision disciplinaire.
- Les décisions disciplinaires sont transmises au corps arbitral et sont publiées sur le site Internet de la F.F.TRI..

**Les parties ont accepté la proposition de conciliation suivante:**

Sanction:

- Suspension de la licence F.F.TRI. du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 mai 2016, soit six mois.

**NB:** La conciliation a été validée le 10 novembre 2015